

Déclaration liminaire CFDT-Solidaires-FO-CGT au CSAL DDFIP 54 du 27 mars 2023

M le Président,

Vous soumettez aujourd'hui à approbation le PV du CSAL du 18 janvier dernier.

Lors de ce CSAL, M. TSCHENS avait été désigné secrétaire adjoint de séance.

Comme il est de coutume, le secrétaire adjoint a fait parvenir le projet de PV aux représentants du personnel pour observations ou modifications éventuelles.

Vous avez retenu l'ensemble de celles-ci, sauf une.

Nous la rappelons ici : « *M. Berche lit un courrier de Solidaires Finances Publiques 54 à l'attention du Directeur Départemental au sujet de ce document d'orientations. M. X (représentant de la Direction), se tourne vers M. Y (représentant de la Direction), et lui susurre à l'oreille, « M. Z (ancien représentant syndical), sors de ce corps. » »*

Vous allez peut-être justifier ce refus en disant qu'il s'agissait là d'un non-événement, d'un détail.

Justement non, il ne s'agit pas d'un détail.

Car cette phrase malheureuse, prononcée par un AFIP A, est à l'image de l'attitude que vous adoptez par moment, vous M. le Président, mais aussi vos collaborateurs directs.

Cette réunion du CSAL a d'ailleurs été révélatrice des dérives constatées lors de réunions précédentes. Comme par exemple, lors du CHS-CT du 28 juin, lors duquel vous aviez ri suite aux propos liminaires tenus par un représentant du personnel, en l'occurrence M. CUNAT. Nous souhaitons d'ailleurs également que cela soit inscrit au PV, mais vous aviez rayé cette mention d'un trait de plume.

Avec la mise en place de cette nouvelle instance, nous avons cru, sans trop d'illusions, que nous allions partir sur des bases plus saines.

Or, il n'en a rien été.

Déjà, mais ce n'est pas nouveau, dès qu'un représentant du personnel exprimait quelque chose qui n'allait pas dans votre sens, vous l'interrompiez sèchement en lui disant qu'il ou elle, d'ailleurs plus souvent « elle » que « il », était dans la caricature et/ou dans l'exagération.

La caricature et/ou l'exagération sont d'ailleurs bien souvent vos seuls arguments à opposer aux représentants du personnel.

De plus à l'occasion de ce CSAL, vous avez, à plusieurs reprises, remis en cause les faits que relatait une nouvelle élue. Pourtant, celle-ci qui exerce ses fonctions dans le site concerné par le point à l'ordre du jour, était la plus à même de rapporter la réalité du terrain.

Par conséquent, nous, représentants du personnel appelons à ce que cela cesse. Nous appelons à un dialogue social de qualité et constructif.

Et cela commence par un respect mutuel de chacun de ses interlocuteurs.

Nous pouvons certes ne pas avoir le même avis sur certains sujets, cela est tout à fait normal. Mais la confrontation des idées doit se faire de manière sereine et courtoise.

La balle est désormais dans votre camp ...